



Saisie des vœux :

Au maximum 30. Attention, pour la phase d'ajustement, au moins 5 vœux géographiques obligatoires.

Barème = AGS + Ancienneté dans l'école + Bonifications (15 points maximum)

Une étape importante : la vérification des vœux et du barème

Accusé de réception envoyé dans les boîtes I-prof (barème et récapitulatif des vœux), date non encore communiquée

Les contestations éventuelles doivent être formulées par courriel **entre le 29 mars et le 3 avril**.

Les acquis de 2017 grâce à la mobilisation des personnels et des organisations syndicales !

Retour à deux saisies de vœux et vœux géographiques obligatoires uniquement pour la phase d'ajustement.

Bonification de 6 points pour les T1 lors de la phase d'ajustement pour créer de meilleures conditions de première affectation.

Découpage de 8 circonscriptions en plusieurs secteurs géographiques, donc zones réduites pour les vœux géographiques.

Pas d'affectation en ASH et Education Prioritaire (En 2017, les éventuels volontaires pouvaient en formuler la demande, l'Inspecteur d'Académie a décidé d'exclure cette possibilité en 2018)

ATD : A titre définitif (titulaire d'un poste complet, entier ou tête de regroupement, même si on exerce à temps partiel sur ce poste ; il peut s'agir d'un poste de titulaire- remplaçant)

ATP : A titre provisoire (affectation pour l'année scolaire)

L.A. Liste d'aptitude

AGS : Ancienneté Générale des Services

ASH : Adaptation, Scolarisation, Handicap

CAPA-SH : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale